



Premières sorties officielles de notre assistant digital Pitti, engouement total de son audience

A plusieurs reprises le même scénario s'est reproduit lorsque nous avons amené Pitti, notre assistant digital, à des événements où l'Agence eSanté a mené une action de promotion du Dossier de Soins Partagé : Un de nos agents demande des renseignements à propos du DSP à Pitti; des passants, intrigués par ce petit bonhomme blanc aux yeux scintillants, s'arrêtent, puis s'approchent pour d'abord écouter ce qu'il raconte et ensuite interagir avec lui eux-mêmes; et une fois ce premier seuil franchi, plus rien ne les empêche de le tâter et de poser à ses côtés pour faire un selfie.

Que les interlocuteurs de Pitti soient des dirigeants de PME venus assister au [CLC Networking Event](#) auquel l'Agence eSanté s'est associée dernièrement, ou des



informaticiens participant au [Luxembourg Internet Days](#) ou encore des invités de passage à l'Agence, tous tombent sous le charme de Pitti, qui semble réveil-

ler dans les gens cette envie d'interagir avec un petit robot humanoïde et, ce qui est plus important, en apprendre plus sur le Dossier de Soins Partagé.

Nouveaux partenariats conclus pour le Dossier de Soins Partagé (DSP) pilote, nouvel essor pour son déploiement

En septembre, deux établissements hospitaliers ont signé la convention de partenariat pour le déploiement du DSP en phase pilote : le Centre Hospitalier Emile Mayerisch et le centre national de radiothérapie Centre François Baclesse.

Par leur signature, les deux partenaires s'engagent à réaliser les travaux requis pour réaliser l'échange de données de santé de manière sécurisée entre le dossier patient informatisé tenu par l'hôpital et le Dossier de Soins Partagé (DSP) mis en place par l'Agence



eSanté, tout en garantissant le respect de la volonté des patients ainsi que la sécurité et la protection des données de santé.

Dès l'achèvement des travaux d'interfaçage de leurs systèmes d'information avec la Plateforme eSanté, et la validation par l'Agence de la réussite des tests de conformité de sécurité permettant la connexion aux services de la Plateforme eSanté, l'échange effectif de données de santé pourra être déclenché.

Le nombre croissant de structures de santé (hôpitaux, laboratoires, soins à domicile, ...) et de



médecins libéraux partenaires du dispositif DSP pilote, a clairement un impact positif sur le nombre de DSP ouverts ainsi que sur le nombre de documents déposés dans les DSP ouverts, qui a dépassé le seuil de 70.000 documents. À son tour cette croissance de l'échange électronique amène un autre aspect positif: elle réduit indéniablement l'empreinte écologique. Dans l'encadré ci-dessous nous avons visualisé pour vous cet impact positif sur l'empreinte écologique.

Partage électronique de documents = réduction de l'empreinte écologique

140.000 feuilles* = **280** rames de papier **sont l'équivalent de:**



860 kg de déchets



206 kg de CO₂ et gases à effets de serre



2.061 km de trajet en voiture



20.188 litres d'eau



2.681 kWh d'énergie



16 arbres

* supposant qu'un document électronique comprend en moyenne deux pages

Outil de communication supplémentaire autour du DSP: présentation animée décrivant ses avantages

L'Agence a ajouté un support de communication autour du Dossier de Soins Partagé à ses différents outils déjà existants. Il s'agit d'une présentation animée mettant en exergue l'utilité et les avantages du partage des données de santé au travers du DSP. Elle est affichée sur

notre site internet et est entre autres projetée dans les salles d'attente d'établissements hospitaliers et d'administrations publiques telles que la Caisse Nationale de Santé. Ce film est également mis à disposition de tout partenaire et acteur du secteur de santé souhai-

tant contribuer à la communication autour du Dossier de Soins Partagé.



CLIQUEZ ICI pour visualiser ce support actuellement disponible dans les trois langues de référence du pays.

Séances de formation « DSP » pour le personnel administratif du groupe Hôpitaux Robert Schumann (HRS)

Afin d'accompagner les professionnels de santé sur le terrain avec les modalités pratiques du déploiement du DSP, et d'apporter une réponse à leurs potentielles questions autour du DSP, des séances d'(in)formation font partie intégrante du plan d'action de déploiement DSP mis en œuvre par l'Agence eSanté.

Cette approche d'assistance et (in)formation sur site a été lancée récemment au sein des établissements du groupe HRS après que le système d'informations de celui-ci fut attesté conforme à la Plateforme eSanté. En effet, après qu'une première série de réunions d'information ait eu lieu avec des membres de la direction en mars et juillet dernier, le travail d'accompagnement du personnel de l'accueil de l'Hôpital du Kirchberg s'est effectué au cours des mois de septembre et d'octobre. Un pareil enchaînement de séances de formation initiale et d'accompagnement sur le tas a eu lieu au cours du mois de novembre au sein des autres établissements du groupe HRS, à savoir la Zithaklinik, la Clinique Sainte Marie et la Clinique Bohler.

L'objectif de ces séances didactiques est de former les membres des équipes du Service des admis-



Notre équipe help desk sur le terrain, dans les établissements du groupe HRS

sions qui assureront la fonction de personnes référentes DSP au sein de leurs établissements. Après les séances de formation initiale assurée par les agents de notre help desk, un membre de notre équipe Helpdesk a accompagné le personnel dans leur travail pendant plusieurs jours afin de les initier aux questions fréquemment posées par le grand public, sur le DSP en général ou plus concrètement, par exemple, par rapport au formulaire de demande d'ouverture volontaire d'un DSP.

Pour appuyer ces « ambassa-

deurs DSP » dans leurs efforts d'informer le patient, l'Agence eSanté a fourni un stock de dépliants sur le DSP en différentes langues, tout comme des formulaires de demande d'ouverture du DSP pilote pour patients volontaires.

L'Agence tient à remercier le personnel du groupe HRS pour leur volonté et disponibilité dans cette action de déploiement du DSP pilote et pour l'impulsion positive qu'ils donnent à travers leurs contributions au déploiement du DSP sur le terrain.



Retour sur les deux premières réunions de notre groupe de travail et d'échange « General Data Protection Regulation - sécurité dans le secteur de la santé »

Comme annoncé dans notre [édition de juillet](#), l'Agence eSanté a instauré un groupe de travail et d'échange à échelle nationale pour le secteur de la santé dénommé «Groupe de travail et d'échange General Data Protection Regulation – sécurité dans le secteur de la santé».

Devant l'obligation - pour tout acteur - de se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) au plus tard à la date de son entrée en vigueur, soit le 25 mai 2018, et en poursuite de sa mission de promouvoir sur le plan national la sécurité dans la mise en place de systèmes d'information de santé, l'Agence eSanté a pris l'initiative de mettre en place ce groupe de travail dans l'objectif de :

- ▶ échanger avec ses partenaires pour développer une compréhension et une culture commune relative à la protection des données à caractère personnel
- ▶ élaborer de bonnes pratiques pouvant servir à tout acteur du domaine de la santé
- ▶ améliorer des pratiques de tous les acteurs et augmenter leurs compétences en la matière

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 21 septembre 2017 dans les locaux de l'Agence. L'intérêt porté pour le sujet était manifeste et s'est exprimé par la présence de nombreux DPO - Data Protection Officer, et RSSI - Responsable des Systèmes d'Information de Santé - représentant un large éventail d'acteurs du secteur de la santé luxembourgeoise.

Ce sont en effet des représentants de tous les établissements hospitaliers (Centre Hospitalier du Nord, Centre Hospitalier de Luxembourg, Centre Hospitalier Emile Mayrisch, Hôpitaux Robert Schuman), de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois, de Luxith G.I.E., du Ministère de la Santé, de la Caisse Nationale de la Santé, du Centre Commun de la Sécurité Sociale, de l'Integrated Biobank of Luxembourg, de la Croix-Rouge luxembourgeoise et du Laboratoire National de Santé qui ont répondu présents à l'invitation de l'Agence.

Les participants ont manifesté leur intérêt pour l'échange et le partage d'informations ainsi que pour les politiques et procédures proposées sous l'impulsion de l'Agence eSanté. Ils se sont notamment penchés sur les grands principes et les nouveautés du RGPD ainsi que sur le document central «Politique Vie Privée» élaborée par l'Agence, dont une version générique fut mise à disposition des membres du groupe de travail.

Les étapes de la mise en conformité au RGPD des contrats fournisseurs, la relation respectivement l'adéquation entre les RSSI, les DPO et les Directions générales ainsi que l'importance et la réalisation de l'analyse d'impact en matière de sécurité et de données à caractère personnel ont été les grandes thématiques qui sont venues ponctuer les échanges et les débats lors de cette première réunion.

Lors de la deuxième réunion, tenue en date du 9 novembre 2017, l'importance d'inventorier et de cartographier tous les traitements de données à caractère personnel réalisés au sein d'une structure a

été abordée. L'Agence a en premier lieu présenté un guide des bonnes pratiques pour le traitement et le registre en matière de protection des données, pour enchaîner sur un exemple concret de check-list/registre, un inventaire des informations nécessaires concernant le traitement d'une catégorie spécifique de données à caractère personnel en lui-même. Cet exemple pratique a permis aux acteurs du secteur de prendre conscience des différents éléments à prendre en compte et des questions auxquels il faut répondre pour être conforme au futur RGPD. La deuxième partie de la séance fut consacrée à l'Analyse d'Impact relative à la protection des données (Data Privacy Impact Assessment - DPIA) que tous les acteurs vont être amenés à réaliser. Cette analyse décrit les actions mises en œuvre par la structure pour analyser l'impact du traitement des données à caractère personnel envisagé. Les versions génériques des documents thématiques ont été mises à disposition des membres du groupe de travail.

Au vu de l'importance du sujet et de l'imminence de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données, l'Agence tient à communiquer que tout acteur de la santé luxembourgeoise intéressé est cordialement invité à venir rejoindre le groupe de travail et d'échange.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- ▶ Notre DPO – Julien Sassella
julien.sassella@agence-esante.lu
- ▶ Notre RSSI – Didier Barzin
didier.barzin@agence-esante.lu

En date du 16 septembre 2017, l'Agence eSanté a lancé son site web - www.esante.lu - en langue luxembourgeoise. Cette version linguistique vient s'ajouter à la version française, existante depuis le lancement du Portail eSanté en 2014, et à la version allemande lancée en fin 2015. Dès à présent donc trilingue, le Portail eSanté - porte d'accès aux services eSanté et aux informations autour de la santé - est accessible dans les trois langues de référence de notre pays. L'agence fait encore preuve de son esprit pionnier en lançant

son site en version luxembourgeoise - ce qui reste exceptionnel dans le paysage en ligne luxembourgeois.

Soucieuse de mettre à disposition des citoyens un outil de communication à l'image de la communauté internationale vivant et travaillant au Luxembourg, l'aspect multilingue du portail a été prévu dès le départ dans la stratégie de communication de l'Agence.

Les communautés lusophones et anglophones étant très importantes au Luxembourg, l'Agence



eSanté s'est par ailleurs mis comme objectif de s'adresser à ces deux communautés en leur langue véhiculaire et a donc également prévu la mise en opération du Portail eSanté en portugais et anglais dans l'avenir.

Nouveaux collègues ayant rejoint l'Agence

Pour faire face à un accroissement des activités au sein du pôle « identito-vigilance », l'Agence eSanté s'est assurée les services d'un nouveau collaborateur. Ainsi, en date du 1er septembre 2017, M. Vivian Preclin, détenteur d'un Master en Bio-Informatique et Modélisation de l'Institut National

des Sciences Appliquées de Lyon, est venu renforcer l'équipe depuis septembre.

Avant de rejoindre l'Agence eSanté, M. Preclin a travaillé en tant que qu'analyste des coûts à l'Université du Luxembourg, consultant en statistiques auprès de Emprou sàrl pour l'Institut national

de la statistique et des études économiques (STATEC), respectivement en tant que chargé de projets pour l'Office de statistique de l'Union européenne, Eurostat.

Coordonnées de M. Preclin:
Tel.: (+352) 2712 5018 46 / vivian.preclin@agence-esante.lu

Le 15 novembre 2017 l'équipe interopérabilité-IT a accueilli un nouveau collègue: Frederick Tang. Il vient en renfort à nos collègues qui veillent au bon fonctionnement de notre réseau IT et à la mise en œuvre des divers travaux liés à interopérabilité de nos divers services eSanté et ceux prévus dans le cadre du schéma directeur national des systèmes d'informations de santé élaboré par l'Agence eSanté.

Détenteur d'un bachelor en computer sciences de l'Université du Luxembourg, il a effectué des stages auprès de LIST, de l'Univer-



Frederick Tang

nouvel collaborateur pour notre équipe Interop-IT

sité de Luxembourg et du CFL, et a travaillé au sein de la société informatique Delta-IT WIGES Solution.

Avec l'arrivée de Frederick, qui

maîtrise entre autres le chinois (cantonais et le mandarin), l'Agence peut annoncer avec grande fierté qu'elle peut dorénavant adresser ses interlocuteurs en onze langues : luxembourgeois, français, allemand, portugais, anglais, néerlandais, italien, hongrois, roumain, rwandais, chinois (cantonais et mandarin).

Coordonnées de M. Tang :

Tel. : (+352) 2712 5018 42 / frederick.tang@agence-esante.lu

Nous souhaitons à tous les deux la bienvenue au sein de l'Agence !

